



Secrétariat général
Service de la
coordination des
politiques culturelles
et de l'innovation
Département
des études,
de la prospective
et des statistiques

182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris cedex 01
☎ 01 40 15 79 17 – 01 40 15 79 99

culture chiffres

TRANSMISSION ET LÉGITIMATION

Téléchargeable sur le site <http://www.culture.gouv.fr/deps>

2010-4

L'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique en 2008-2009

Bruno DIETSCH, Marie-Françoise SOTTO*

Special education in music, dance
and the dramatic arts in 2008-2009

Présentation du champ

Le classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique distingue désormais trois types d'établissement (décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006) :

- les conservatoires à rayonnement régional (CRR) qui se substituent aux anciens conservatoires nationaux de région (CNR) ;
- les conservatoires à rayonnement départemental (CRD) qui se substituent aux anciennes écoles nationales de musique (ENM) ;
- les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (CRCI), qui se substituent aux anciennes écoles de musique municipales agréées. Ces structures, de taille plus réduite, ne sont pas incluses dans la présente enquête.

Ce classement permet aux établissements de bénéficier du label correspondant et soumet en contrepartie leur activité à un contrôle exercé par le Service de l'inspection de la Direction générale de la création artistique.

L'analyse statistique de l'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique est fondée sur une enquête portant sur 137 établissements classés de France métropolitaine : 36 conservatoires à rayonnement régional (CRR) et 101 conservatoires à rayonnement départemental (CRD) (voir ci-contre « Présentation du champ »). Réalisée par le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) pour l'année scolaire 2008-2009 et pour l'année budgétaire 2008, elle met en lumière les évolutions principales concernant les enseignements artistiques depuis la précédente enquête relative à l'année scolaire 2006-2007 et à l'année budgétaire 2006.

PRESQUE 155 000 ÉLÈVES EN 2008-2009 ET UNE CROISSANCE CONTINUE DES EFFECTIFS AU COURS DES HUIT DERNIÈRES ANNÉES

Outre l'enseignement de la musique dispensé par les 137 établissements, 113 écoles possèdent un département de danse et 75 un département d'art dramatique. Au cours de l'année scolaire 2008-2009, les CRR et CRD ont accueilli pour l'ensemble de ces enseignements 154 608 élèves¹ ; la plupart d'entre eux (86 %) viennent acquérir une formation musicale, soit 136 877 inscrits en musique, contre 19 020 en danse et 3 296 en théâtre. L'ensemble de ces établissements a procuré 8 500 postes à des enseignants en musique, 638 en danse et 136 pour l'art dramatique².

* Respectivement chargé d'enquêtes statistiques « Finances et enseignement spécialisé » et chargée de la gestion des enquêtes au DEPS.

1. Effectif sans double ou triple comptes (élèves inscrits dans deux ou trois départements à la fois : musique et danse par exemple).

2. Un enseignant est compté autant de fois qu'il enseigne dans des établissements différents.

L'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique en 2008-2009

Special education in music, dance and the dramatic arts in 2008-2009

Bruno Dietsch et Marie-Françoise Sotto

Éditeur : Département des études, de la prospective et des statistiques

Lieu d'édition : Paris

Année d'édition : 2010

Date de mise en ligne : 21 septembre 2015

Collection : Culture chiffres

ISBN électronique : 9782111398511



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2010

Nombre de pages : 8

Référence électronique

DIETSCH, Bruno ; SOTTO, Marie-Françoise. *L'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique en 2008-2009*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Département des études, de la prospective et des statistiques, 2010 (généré le 25 avril 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/deps/550>>. ISBN : 9782111398511.

© Département des études, de la prospective et des statistiques, 2010

Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 3.0 non transposé - CC BY-NC 3.0

L'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique en 2008-2009

Bruno DIETSCH, Marie-Françoise SOTTO*

Special education in music, dance
and the dramatic arts in 2008-2009

Présentation du champ

Le classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique distingue désormais trois types d'établissement (décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006) :

- les conservatoires à rayonnement régional (CRR) qui se substituent aux anciens conservatoires nationaux de région (CNR) ;
- les conservatoires à rayonnement départemental (CRD) qui se substituent aux anciennes écoles nationales de musique (ENM) ;
- les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (CRCI), qui se substituent aux anciennes écoles de musique municipales agréées. Ces structures, de taille plus réduite, ne sont pas incluses dans la présente enquête.

Ce classement permet aux établissements de bénéficier du label correspondant et soumet en contrepartie leur activité à un contrôle exercé par le Service de l'inspection de la Direction générale de la création artistique.

L'analyse statistique de l'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique est fondée sur une enquête portant sur 137 établissements classés de France métropolitaine : 36 conservatoires à rayonnement régional (CRR) et 101 conservatoires à rayonnement départemental (CRD) (voir ci-contre « Présentation du champ »). Réalisée par le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) pour l'année scolaire 2008-2009 et pour l'année budgétaire 2008, elle met en lumière les évolutions principales concernant les enseignements artistiques depuis la précédente enquête relative à l'année scolaire 2006-2007 et à l'année budgétaire 2006.

PRESQUE 155 000 ÉLÈVES EN 2008-2009 ET UNE CROISSANCE CONTINUE DES EFFECTIFS AU COURS DES HUIT DERNIÈRES ANNÉES

Outre l'enseignement de la musique dispensé par les 137 établissements, 113 écoles possèdent un département de danse et 75 un département d'art dramatique. Au cours de l'année scolaire 2008-2009, les CRR et CRD ont accueilli pour l'ensemble de ces enseignements 154 608 élèves¹ ; la plupart d'entre eux (86 %) viennent acquérir une formation musicale, soit 136 877 inscrits en musique, contre 19 020 en danse et 3 296 en théâtre. L'ensemble de ces établissements a procuré 8 500 postes à des enseignants en musique, 638 en danse et 136 pour l'art dramatique².

* Respectivement chargé d'enquêtes statistiques « Finances et enseignement spécialisé » et chargée de la gestion des enquêtes au DEPS.

1. Effectif sans double ou triple comptes (élèves inscrits dans deux ou trois départements à la fois : musique et danse par exemple).

2. Un enseignant est compté autant de fois qu'il enseigne dans des établissements différents.

Tableau 1 – Répartition régionale des enseignements de musique, de danse et de théâtre au sein des CRR et des CRD* (année scolaire 2008-2009)

	Écoles			Musique**		Danse			Art dramatique		
	Ensemble	CRR	CRD	Élèves	Enseignants	Écoles	Élèves	Enseignants	Écoles	Élèves	Enseignants
Île-de-France	30	7	23	25 370	1 823	24	4 054	152	15	572	23
Champagne-Ardenne	3	1	2	2 545	161	3	512	10	2	124	4
Picardie	3	1	2	2 089	133	2	252	9	2	87	3
Haute-Normandie	6	1	5	5 454	358	6	870	31	4	154	5
Centre	6	1	5	5 557	331	5	692	26	3	113	3
Basse-Normandie	3	1	2	2 561	159	2	399	17	0	0	0
Bourgogne	5	2	3	4 907	302	3	459	20	2	36	5
Nord-Pas-de-Calais	10	2	8	8 394	505	7	948	24	6	188	7
Lorraine	3	2	1	3 283	235	2	274	13	2	124	4
Alsace	3	1	2	3 298	252	2	294	13	3	149	5
Franche-Comté	4	1	3	4 187	236	4	423	8	2	70	2
Pays de la Loire	7	2	5	8 099	456	7	1 004	41	6	149	12
Bretagne	6	1	5	6 421	297	5	729	17	4	136	6
Poitou-Charentes	5	1	4	4 113	236	5	900	27	2	90	5
Aquitaine	6	2	4	7 877	428	5	921	29	2	73	7
Midi-Pyrénées	5	1	4	7 018	417	4	743	24	1	10	2
Limousin	4	1	3	3 417	191	3	502	10	2	49	3
Rhône-Alpes	11	3	8	12 983	818	10	1 709	65	6	251	13
Auvergne	6	1	5	4 099	226	4	509	12	3	108	4
Languedoc-Roussillon	3	2	1	4 430	274	3	620	23	3	147	7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7	2	5	9 812	620	6	1 887	60	5	666	16
Corse	1	0	1	963	42	1	319	7	0	0	0
France métropolitaine	137	36	101	136 877	8 500	113	19 020	638	73	3 296	136

* Dans ce tableau, un élève est comptabilisé autant de fois qu'il suit l'enseignement d'un département différent (musique, danse ou théâtre).
** Tous les établissements enseignent la musique.

Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

Tableau 2 – Nombre d'élèves et d'enseignants de musique, de danse et d'art dramatique dans les CRR et CRD de 1993-1994 à 2008-2009

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2008-2009
Conservatoires	133	133	133	136	136	137	137	137	137	137	137	137	137	137	137
Élèves*	135 147	140 360	140 818	142 474	141 556	140 021	139 646	139 528	140 353	141 090	143 871	150 339	153 284	156 444	159 193
Enseignants**	7 277	7 401	7 447	7 545	7 548	7 602	7 709	7 766	7 947	8 186	8 351	8 485	8 530	8 786	9 274

* Lorsqu'un élève est inscrit en musique et en danse par exemple, il est compté deux fois.
** Lorsqu'un enseignant enseigne la musique et la danse, il est compté deux fois.
Données France métropolitaine.

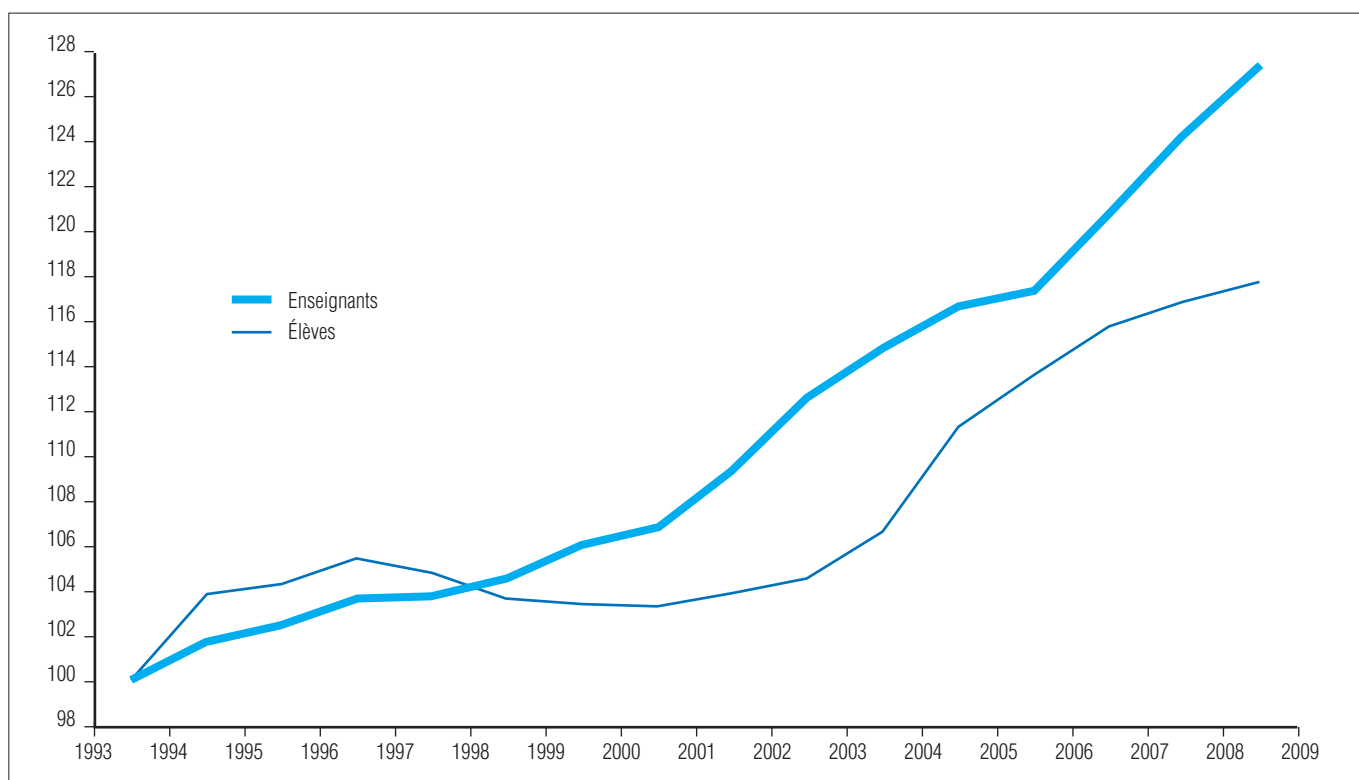
Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

Durant la période comprise entre les années scolaires 1996-1997 et 1999-2000, le nombre d'élèves inscrits dans les établissements classés avait connu une diminution, imputable essentiellement à un tassement de l'enseignement musical dans les écoles nationales de musique (ENM, actuels conservatoires à rayonnement départemental). Après s'être stabilisé en 2000-2001, l'effectif d'élèves suivant un enseignement musical croît à nouveau depuis l'année scolaire 2003-2004 ([graphique 1](#)). Ajoutée à la croissance soutenue du nombre d'élèves danseurs et d'élèves comédiens, cette progres-

sion permet de confirmer la tendance à la hausse des effectifs totaux constatée depuis huit ans ; l'effectif moyen par établissement s'élève ainsi à 1 162 élèves pour 2008-2009, tous les CRR (sauf 1) accueillant plus de 1 000 élèves, la plupart des CRD comptant entre 500 et 1 500 élèves.

Parallèlement, l'effectif d'enseignants n'a jamais cessé de progresser depuis 1992-1993, accompagnant la mise en œuvre d'actions de plus en plus diversifiées : interventions à destination des publics scolaires, diffusion, etc.

Graphique 1 – Indice d'évolution des effectifs d'élèves et d'enseignants de 1992-1993 à 2008-2009



Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

428 MILLIONS D'EUROS DE BUDGET GLOBAL DE FONCTIONNEMENT

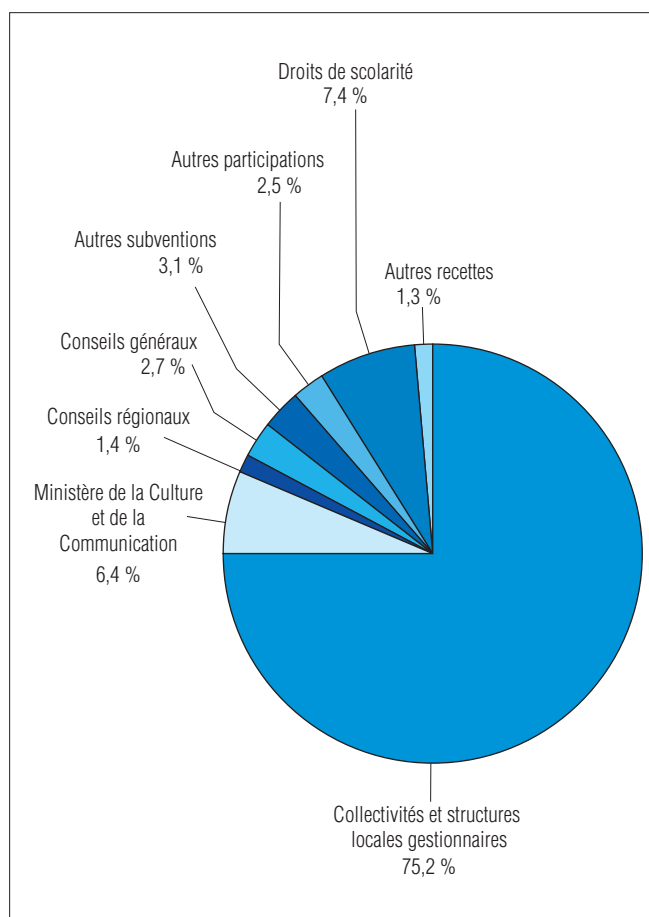
En 2008, le budget global de fonctionnement des conservatoires s'élevait à 428 millions d'euros contre 391 millions en 2006 et 378 en 2005. Cette croissance relativement forte des dépenses de fonctionnement entre 2006 et 2008 s'accompagne d'une diminution de près d'un tiers du budget d'investissement (à 39,1 millions d'euros en 2008). Cette évolution est conforme au cycle électoral : 2008 était une année d'élections municipales, par définition peu favorable aux nouveaux investissements dans les collectivités locales, dont les conservatoires dépendent. En revanche, les investissements antérieurs engendrent une hausse des dépenses de fonctionnement.

Les collectivités locales gestionnaires assurent 75 % du budget de fonctionnement des écoles classées

En 2008, la participation des collectivités locales gestionnaires au budget de fonctionnement des écoles classées s'élevait à 322 millions d'euros et en représentait 75,2 % (graphique 2).

Favorisés par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, de nombreux transferts d'écoles de musique classées aux EPCI ont eu lieu au cours des années 2000 et renforcent la tendance à la coopération intercommunale en matière de gestion des établisse-

Graphique 2 – Répartition des recettes de fonctionnement des écoles classées en 2008



Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

ments culturels. En 2008, on comptait 79 établissements en régie municipale directe, 46 établissements gérés par des structures intercommunales, 10 établissements gérés par des syndicats mixtes, 1 établissement en régie départementale directe et, pour la première fois, 1 établissement public à caractère culturel (EPCC) : ce dernier statut devrait être amené à se développer dans les années à venir.

Le ministère de la Culture et de la Communication, qui assure la tutelle pédagogique de ces établissements, les subventionne en moyenne à hauteur de 6,4 % pour leurs dépenses de fonctionnement, contre 7,1 % en 2006. Par leurs subventions aux écoles en régie municipale ou intercommunale, les départements³ assurent 2,7 % en moyenne du financement courant des écoles (4,3 % du budget des écoles qu'ils subventionnent). Le financement régional apparaît globalement faible : il ne couvre en effet que 1,4 % du fonctionnement de l'ensemble des écoles.

Le montant des droits de scolarité encaissés a progressé de 3,7 % entre 2006 et 2008 et couvre 7,4 % des dépenses de fonctionnement, soit 8,7 % pour les CRD contre 5,7 % pour les CRR ; la différence constatée se retrouve à l'inverse sur la participation des collectivités qui couvrent 79,1 % du budget des CRR et seulement 72 % de celui des CRD. Enfin, les rubriques « autres subventions » (Europe, autres subventions d'État...) et « participation des collectivités non gestionnaires », très

volatiles, représentaient en 2008 respectivement 3,1 % et 2,5 % des recettes de fonctionnement.

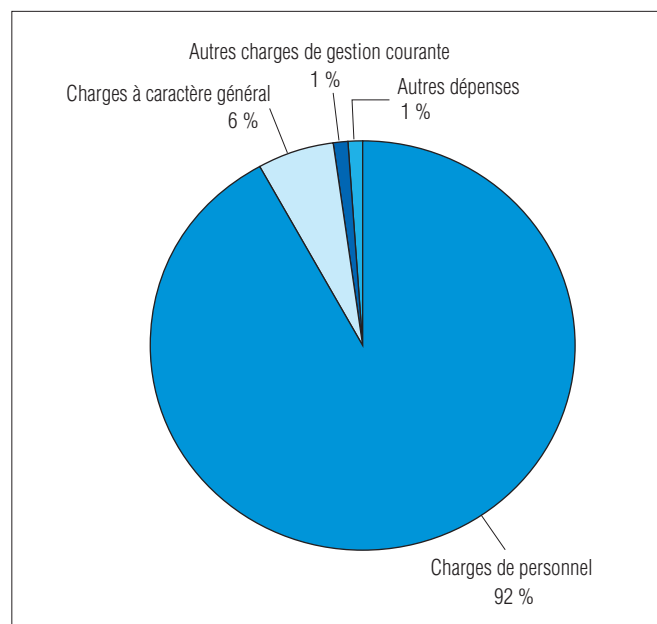
En 2008, le coût moyen par élève (rapport du budget de fonctionnement de l'année 2008 au nombre total d'élèves inscrits durant l'année scolaire 2008-2009) s'établit à 2 694 euros, soit 2 443 euros pour les CRD et 3 399 euros pour les CRR. Ce ratio étant calculé en rapportant le budget de fonctionnement de l'ensemble des établissements à l'effectif total des élèves qu'ils accueillent, c'est donc une moyenne qui recouvre des situations très différentes correspondant à des objectifs pédagogiques divers et à des offres d'enseignement variées. Il traduit l'engagement financier des collectivités rapporté à l'effectif d'élèves, mais ne constitue en aucun cas une norme ou un objectif de financement.

Pour les conservatoires à rayonnement régional, le coût médian⁴ de fonctionnement par élève est de 3 362 euros et pour les CRD il est de 2 395 euros, donc proche de la moyenne, ce qui correspond à une répartition équilibrée.

Les dépenses de personnel représentent 92 % du budget de fonctionnement des écoles classées

Leur montant a augmenté en moyenne de 8,9 % entre 2006 et 2008. Cette tendance moyenne résulte d'évolutions contrastées selon les écoles, ainsi sept écoles ont même enregistré une diminution des dépenses de personnel. En moyenne, les dépenses de personnel avoisinent 4,7 millions d'euros par CRR et 2,2 millions d'euros par CRD.

Graphique 3 – Répartition des différentes catégories de charges en 2008



Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

L'ENSEIGNEMENT DE MUSIQUE EST DISPENSÉ À PRÈS DE 137 000 ÉLÈVES PAR 8 500 ENSEIGNANTS

Au 1^{er} janvier 2009 ont été recensés 8 500 postes⁵ d'enseignants dans des disciplines musicales⁶, parmi lesquels 40 % sont en CRR (3 412) et 60 % en CRD (5 088).

Les enseignants

Environ 68 % de ces postes sont occupés par des enseignants titulaires. Les hommes sont majoritaires parmi les enseignants de musique (54,5 %), tandis que les femmes sont plus nombreuses chez les moins de 30 ans (56 %). L'âge médian des enseignants est de

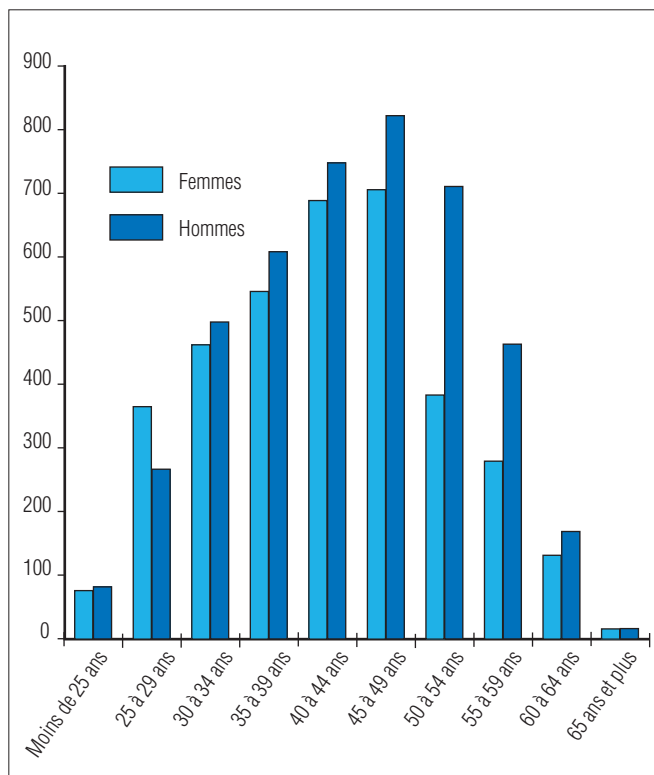
3. Pour les établissements gérés en syndicats mixtes et en régie départementale directe, l'intervention du département est comptabilisée dans la ligne « collectivités et structures locales gestionnaires ».

4. C'est-à-dire qu'il y a autant de conservatoires pour lesquels le coût de fonctionnement par élève est supérieur à ce coût que de conservatoires pour lesquels le coût est inférieur.

5. Le nombre d'enseignants est toutefois inférieur au nombre de postes : 273 enseignants exercent dans au moins deux écoles du réseau, dont quelques-uns (14) enseignent même dans trois écoles.

6. En incluant les interventions en milieu scolaire et l'accompagnement musical, et y compris 76 postes d'enseignants en disponibilité.

Graphique 4 – Répartition des enseignants de musique par âge selon le sexe (année scolaire 2008-2009)



Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

45 ans. Les postes de directeur et de directeur adjoint sont occupés à 86 % par des hommes, et l'âge médian des enseignants qui occupent ces postes est de 51 ans. Les assistants et assistants spécialisés sont plus jeunes que le reste du corps enseignant : leur âge médian est de 41 ans contre 52,5 ans pour les professeurs.

Les élèves

Les filles représentent 55,2 % des élèves en musique, alors qu'elles représentent environ 49 % de la population des moins de 20 ans. Cette proportion est quasiment identique en CRR et en CRD. Elles sont par ailleurs majoritaires en toutes régions, avec un minimum de 51,8 % en PACA et un maximum de 59,4 % en Picardie.

En majorité, les élèves sont d'âge scolaire : 63,5 % des effectifs ont moins de 16 ans, et la proportion est presque identique en CRR et CRD. La proportion de jeunes adultes de 18 à 24 ans est plus de deux fois supérieure dans les CRR (16,5 %) à celle des CRD (7,4 %), ces derniers étant moins fréquemment implantés dans des villes universitaires ; à l'inverse, les CRD sont plus ouverts aux adultes de 30 ans et plus qui représentent 15,4 % de leur effectif total contre seulement 7,6 % dans les CRR. La quasi-totalité des élèves (93 %) viennent du département d'implantation de l'établissement. Sur 238 élèves recensés comme résidant à l'étranger, 215 sont inscrits en CRR.

Tableau 3 – Répartition des élèves par groupe de disciplines en musique (année scolaire 2008-2009)

Département de formation musicale	En cursus	Hors cursus
Formation musicale générale	81 510	2 463
Culture musicale	4 199	682
Écriture	2 990	156
Composition	467	89
Édition musicale dont MAO	486	91
Traitement du son et production électroacoustique	422	72
Autre enseignement théorique	1 835	361
Département de pratiques collectives		
Orchestre	6 438	1 173
Ensemble instrumental	17 705	5 142
Ensemble mono-instrumental	2 718	1 158
Musique de chambre	6 358	705
Chœur ou ensemble vocal	18 917	7 449
Autre pratique collective	3 832	2 559
Pratiques individuelles		
Bois	19 411	2 217
Cuivres	7 761	1 141
Cordes	28 039	2 696
Claviers	20 452	2 146
Percussions, jazz et musiques dérivées	8 421	1 419
Voix	5 920	2 212
Piano accompagnement	1 195	40
Musique ancienne	1 960	518
Instruments de musique traditionnelle	1 170	827
Direction d'orchestre	162	52
Direction de chœur	465	66
Autre discipline musicale	632	162

Le tableau ci-dessus donne la répartition des élèves par discipline, chaque élève étant compté autant de fois qu'il assiste à un cours différent (par exemple, si un élève pratique le hautbois et le basson, il est compté deux fois dans la rubrique « bois », une fois par instrument). L'enseignement n'est pas nécessairement structuré en départements pédagogiques, mais on peut toujours distinguer trois grands groupes de disciplines (formation musicale, pratiques collectives et pratiques individuelles). Aux disciplines de formation musicale générale, il convient d'ajouter l'éveil et l'initiation (13 578 élèves, 7 751 en éveil et 5 827 en initiation, par définition tous en cursus).

Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

Les disciplines

Le piano reste, de loin, la première discipline instrumentale enseignée (nombre d'élèves inscrits). Le département des cordes compte des effectifs (estimés à 30 735 élèves, dont 2 696 hors cursus) équivalents à ceux des vents (30 530, dont 3 358 hors cursus). Le chant choral et les ensembles instrumentaux s'adressent largement aux élèves hors cursus (plus du quart des choristes). Il en va de même pour la musique traditionnelle où les élèves hors cursus représentent 41 % sur à peine 2 000 élèves.

L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE EST DISPENSÉ DANS 113 ÉTABLISSEMENTS À 19 000 ÉLÈVES

L'enseignement de la danse s'est développé depuis l'année 2000 : il est désormais présent dans plus de quatre établissements sur cinq.

Les enseignants

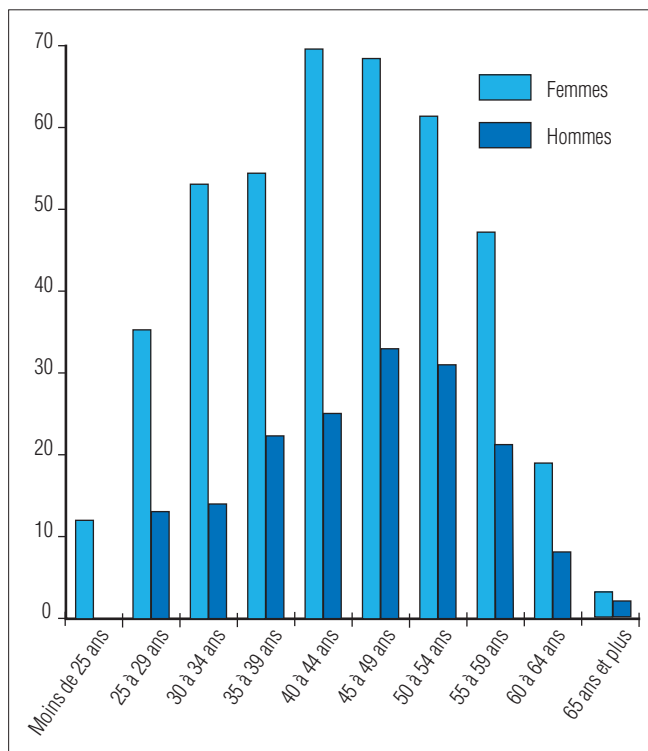
Au 1^{er} janvier 2009, 638 postes d'enseignants en danse (dont 7 en disponibilité) ont été recensés. Parmi ces postes, on en compte 286 en CRR (45%) et 352 en CRD (55%). Plus de la moitié des enseignants sont titulaires. 70 % des enseignants sont des femmes. L'âge médian est d'environ 45 ans, mais de 49 ans pour les titulaires. L'âge médian des professeurs est de 51 ans.

Les élèves

La hausse des effectifs d'élèves se poursuit avec + 6,5 % sur deux ans tout en restant bien en deçà des niveaux d'augmentation historiques de 2003-2004 et 2004-2005 (avec + 8,6 % et + 10,7 % respectivement, voir tableau 4). On estime à 19 020 élèves le nombre d'inscrits en danse en 2008-2009, dont 5 997 en CRR et 13 023 en CRD.

Les garçons sont faiblement représentés parmi les élèves : ils comptent pour seulement 8,1 % des effectifs (8,3 % en CRR). Les élèves de danse sont sensiblement plus jeunes que les élèves de musique : 52 % ont moins de 11 ans. Ils sont plus jeunes en CRD, où plus de 31 % des élèves ont moins de 8 ans contre 17,6 % en CRR, les cycles d'éveil et d'initiation étant plus développés en CRD. Les CRD accueillent également de plus en plus d'adultes de plus de 25 ans. Seulement 5,1 % des effectifs proviennent de l'extérieur du département d'implantation de l'école (8,3 % pour les CRR et 3,6 % pour les CRD).

Graphique 5 – Répartition des enseignants de danse par âge selon le sexe (année scolaire 2008-2009)



Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

Les disciplines

La danse classique reste la principale discipline : elle regroupe quelque 9 108 élèves, soit une augmentation de 6,6 % par rapport à 2006. Les effectifs de danse contemporaine ont augmenté dans le même temps de 11,6 %. Ceux de danse jazz sont restés sensiblement constants.

Les autres disciplines telles que formation musicale destinée aux danseurs, culture chorégraphique et musicale et anatomie-physiologie sont sous-évaluées car souvent enseignées en association avec l'apprentissage d'une danse.

Tableau 4 – Nombre d'élèves et d'enseignants de danse dans les conservatoires à rayonnement régional et départemental de 1997-1998 à 2008-2009

Enseignement de la danse	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2008-2009
Conservatoires	103	104	105	104	104	105	108	109	109	111	113
Élèves	13 189	12 721	12 707	12 675	13 485	13 942	15 150	16 769	17 089	17 865	19 020
Enseignants	467	476	491	490	514	543	559	572	577	604	638

Si un élève est inscrit en musique et en danse par exemple, il est compté deux fois.
Données France métropolitaine.

Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

Tableau 5 – Répartition des élèves par discipline en danse (année scolaire 2008-2009)

	En cursus	Hors cursus
Éveil chorégraphique	1 677	///
Initiation à la danse	3 184	///
Formation musicale danseurs	3 540	///
Danse classique	9 108	999
Danse contemporaine	5 448	975
Danse jazz	1 790	575
Pratique chorégraphique collective	720	103
Culture chorégraphique et musicale	628	0
Anatomie-physiologie	522	0
Autre discipline chorégraphique	863	890

/// = absence de résultat.

Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

L'ENSEIGNEMENT DE L'ART DRAMATIQUE

Moins présent dans les établissements, l'enseignement de l'art dramatique s'adresse à des élèves globalement plus âgés. Au sein des 75 écoles concernées, 136 enseignants employés par les établissements dispensent exclusivement des cours d'art dramatique, dont 66 en CRR et 70 en CRD.

Les enseignants

Les écoles concernées emploient entre un et sept enseignants. 40 % de ces enseignants sont titulaires (46 % dans les CRR mais seulement 34 % dans les CRD) ; 81 % des titulaires et 32 % des enseignants sont professeurs.

On compte quelque 47 % de femmes parmi eux. L'âge médian de ces enseignants est de 50 ans, et un quart d'entre eux ont 56 ans et plus. L'âge médian des assistants et assistants spécialisés est de 45 ans contre 55,5 ans pour les professeurs.

Les élèves

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, 3 296 élèves sont inscrits en art dramatique (1 245 en CRR et 2 051 en CRD), soit une augmentation importante (+ 20,7 %) par rapport à 2006-2007. Deux élèves sur trois en art dramatique sont de sexe féminin. Les élèves d'art dramatique restent plus âgés que ceux de musique et de danse : 35 % ont plus de 20 ans. Les élèves de CRR sont quelque 57 % à avoir entre 18 et 24 ans, contre 19 % dans les CRD. À l'inverse, les moins de 14 ans sont 8 % en CRR et presque 35 % en CRD, et l'écart tend à se creuser. Seulement 7,3 % des élèves proviennent d'un autre département que celui où l'école est implantée.

Les disciplines

Le tableau 6 dénombre les occurrences des différentes disciplines théâtrales dans les différents types d'établissements. Une trentaine d'établissements proposent d'autres disciplines plus marginales telles que : improvisation, cinéma, relaxation, hatha yoga, escrime, arts martiaux... ■

Tableau 6 – Nombre d'établissements par discipline enseignée en art dramatique (année scolaire 2008-2009)

Disciplines enseignées	Total	CRR	CRD
Techniques vocales	41	21	20
Techniques corporelles	46	21	25
Interprétation	50	22	28
Culture théâtrale	36	16	20
Écriture	13	7	6
Clown	13	8	5
Marionnette	8	6	2
Masque	15	9	6
Théâtre gestuel	13	6	7

Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

RÉSUMÉ

Régulièrement réalisée par le ministère de la Culture et de la Communication, l'enquête sur l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique informe des évolutions relatives aux effectifs d'élèves, d'enseignants, aux disciplines enseignées et aux budgets de fonctionnement de ces établissements. En France métropolitaine, 36 conservatoires à rayonnement régional (CRR) et 101 conservatoires à rayonnement départemental (CRD) enseignaient la musique, la danse et l'art dramatique à près de 155 000 élèves au cours de l'année scolaire 2008-2009. Les effectifs d'élèves ont progressé depuis l'année scolaire 2006-2007, date de la précédente enquête (+ 8 %). L'enseignement musical reste la discipline majoritairement choisie par les élèves (86 %), néanmoins l'enseignement de la danse et celui de l'art dramatique progressent de façon sensible (respectivement + 7 % et + 20 %). Plus de 9 000 professeurs, toutes disciplines confondues, enseignent dans ces établissements classés. Leur financement est assuré à 79 % par les collectivités territoriales.

ABSTRACT

Regularly conducted by the French Ministry of Culture and Communication, the survey into the teaching of music, dance and the dramatic arts examines changes relating to student and teacher numbers, subjects taught and institutions' operational budgets. In metropolitan France, there were 36 regional conservatories (conservatoires à rayonnement régional, or CRR), and 101 departmental conservatories (conservatoires à rayonnement départemental, or CRD) teaching music, dance and the dramatic arts to around 155,000 students over the academic year 2008-2009. Student numbers were up 8% compared with the academic year 2006-2007, when the previous survey was conducted. The majority of students (86%) opted to study music, although the numbers studying dance and dramatic arts have shown a significant upturn of 7% and 20% respectively. Over 9000 teachers across all disciplines teach within the institutions covered by the survey. 79% of the financing for these establishments comes from local and regional authorities.



En vente à La Documentation française
256 p., 20 €

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782110080974/index.shtml>

L'annuaire est également mis en ligne sur le site du DEPS, par thèmes.

Chiffres clés, statistiques de la culture

Publication de référence pour les professionnels et les observateurs de la culture, l'annuaire *Chiffres clés statistiques de la culture* est réalisé à partir de la base de données des statistiques culturelles que le Département des études, de la prospective et des statistiques a développé en collaboration avec l'ensemble des directions générales du ministère de la Culture et de la Communication et des établissements publics sous sa tutelle, des services d'autres départements ministériels, l'Insee et de nombreux organismes professionnels.

Tous les documents publiés par le DEPS sont téléchargeables sur <http://www.culture.gouv.fr/deps>

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ces documents, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique. Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse contact.deps@culture.gouv.fr